

Conseil communautaire du 5 février 2025

Liste des délibérations

NUMERO DE DÉLIBÉRATION	INTITULE DE LA DÉLIBÉRATION	DÉCISION
2025-01	Fixation de l'avance de trésorerie à l'Office de Tourisme	Approuvée à l'unanimité
2025-02	Suppression de l'emploi d'attaché principal	Approuvée à l'unanimité
2025-03	Création de l'emploi d'ingénieur principal — poste de DGS	Approuvée à l'unanimité
2025-04	Suppression d'un emploi d'adjoint administratif	Approuvée à l'unanimité
2025-05	Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité	Approuvée à l'unanimité
2025-06	Tableau des effectifs de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche au 1er janvier 2025	Approuvée à l'unanimité
2025-07	Autorisation fin année budget principal	Approuvée à l'unanimité
2025-08	Autorisation fin année budget OM	Approuvée à l'unanimité

Conformément à l'article L2121-25 du Code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées est publiée sur le site internet, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le Conseil communautaire.

Le Président, Jacques GENEST



Le secrétaire de séance, Michel LOUIS